



Le projet **GéoCentre – Phase 2** combine des acquisitions d'Electromagnétisme et Magnétisme. Il a été effectué dans le cadre du programme « RESONAT », inscrit au Contrat de Projets Etat-Région Centre 2007-2013. Le programme RESONAT réunit le BRGM, l'INRA, l'IRD, le CEMAGREF, les universités d'Orléans et de Tours et l'Etablissement Public Loire, en partenariat avec l'ONF, l'IFN et l'IFEN. GéoCentre a été financé par la région Centre, le BRGM et le FEDER. L'acquisition et la compilation des mesures ont été réalisées de février 2009 à août 2009 par la compagnie SkyTEM sous la supervision du BRGM. Ce levé fait suite à un levé général de la région Centre (Magnétisme et Radiométrie) réalisé en phase I du même projet. Il concerne 3 zones (Courtenay ; Vierzon ; Sud-Cher) ciblées pour des problématiques spécifiques.

Le survol a été réalisé selon un maillage régulier constitué de lignes de vol orientées Nord-Sud espacées de 400 m et de traverses de contrôle équidistantes de 4 km, orientées perpendiculairement (Est-Ouest). Les installations au sol qui constituent les principales sources de bruit électromagnétique (bâtiments, lignes électriques, antennes...) ont été évitées. Le plan de vol représente au total 3 000 kilomètres de ligne de vol utiles, parcourus avec un hélicoptère Ecureuil AS 350.

Le positionnement des mesures et le contrôle de la navigation par rapport au plan de vol préétabli, utilisent un système GPS complété par la mesure altimétrique de la garde au sol. L'équipement géophysique est fixé sur un cadre qui constitue l'armature de la boucle émettrice du système électromagnétique. Il est tracté en nacelle 35m sous l'hélicoptère et maintenu à 30-40m de hauteur au dessus de la surface topographique.

Le système **Electromagnétique** mis en œuvre est de type transitoire. Une boucle hexagonale horizontale de grande surface (314 m²) dans laquelle circule un courant haché constitue l'émetteur. Les impulsions sont carrées, de courte durée selon une séquence de base alternative ON+ OFF ON- OFF. Les ondes électromagnétiques émises se propagent autour de la boucle dans l'air et dans le sol. Le signal induit en réponse à cette sollicitation, varie selon les propriétés de conductivité du sol, il est analysé pendant la coupure (période OFF). L'utilisation de deux modes d'émission intercalés de basse (Super Low Moment) et de haute intensité (High Moment) permet d'accroître d'une part la résolution, en rendant possible l'analyse dès 8.4 µs (SLM) et d'autre part la profondeur de pénétration, grâce à l'augmentation du moment (HM = 4 spires). L'addition faite pour passer des fréquences de répétition (222.2 Hz SLM et 25 Hz HM) à la fréquence de restitution (environ 1Hz) contribue à améliorer le rapport signal sur bruit. Les deux boucles de réception (Z-coplanaire, X- verticale) fixées sur un support rigide solidaire de l'émetteur, sont placées précisément en zone de champ primaire minimal. Les courbes de décroissance (sondages électromagnétiques) sont enregistrées selon un échantillonnage temporel de 41 points (22 SLM / 22 HM – dont 3 points doubles). Leur inversion permet de restituer la **distribution verticale de la résistivité** des formations géologiques jusqu'à 200m de profondeur environ. Un aperçu des résultats est fourni pour 3 gammes de profondeurs, sous forme de 3 cartes de résistivité apparente.

Un magnétomètre à pompage optique à vapeur de Césium complète le dispositif de mesure pour la détermination simultanée de l'intensité du **Champ Magnétique total**. Pour éviter toute perturbation, l'enregistrement magnétique est fait pendant les interruptions de l'émission EM. Les variations diurnes sont compensées après vol avec les lectures d'un magnétomètre de station de base installé au sol à proximité de l'héliport d'opération (Montargis-Vimory ; Romorantin ; Chateaufort/Cher). Les traitements classiques qui ont permis d'établir l' « **Anomalie Magnétique** » et la « **Réduction au pôle** » utilisent le modèle d'IGRF 2005.

Les cartes sont restituées à partir d'une grille interpolée au pas de 130 mètres par opérateur à courbure minimum.

Le rapport BRGM n° BRGM/RP-57548-FR présente en détail l'ensemble des paramètres utilisés pour l'acquisition et le traitement des mesures. Les utilisateurs de ces cartes sont invités à s'y reporter.